

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

NO : R-3644-2007

HYDRO-QUÉBEC,

Demanderesse

DEMANDE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ  
POUR L'ANNÉE TARIFAIRE 2008-2009

PLAN D'ARGUMENTATION

1. CONTEXTE

Une croissance plus faible de la consommation illustrant une fois de plus la très grande variabilité de la demande chez Hydro-Québec.

**La mise à jour du *pass-on* 2007**

Conforme à la décision D-2007-12 (p.20)

en raison de la présence d'un solde important du compte de frais reportés de transport ;

et du souhait de la Régie d'amortir plus rapidement le compte de frais reportés de transport.

Respecte la stabilité tarifaire.

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3644-2007
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 17 DEC. 2007
Pièces n°: NON COTÉE

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3644-2007
PIÈCE NO: B-73
Date: 17 DEC. 2007

Résister à la tentation de réduire la hausse de 2,9 % demandée, suite à la mise à jour du pass-on 2007.

Variabilité du pass-on.

Équité intergénérationnelle (D-2007-12).

Détournement de la décision D-2007-12.

## **2. PRÉVISION DE LA DEMANDE**

La révision de la normale climatique: un exemple éloquent du processus d'amélioration continue des méthodes de prévision.

## **3. EFFICIENCE, COÛT DU SERVICE, PRINCIPES RÉGLEMENTAIRES ET INVESTISSEMENTS**

### **3.1 COÛT DU SERVICE ET EFFICIENCE**

Coûts de distribution et service à la clientèle en hausse de 5,8 %.

Croissance des charges d'exploitation de 3,2 % ou 38,8 M\$ de plus en 2008 comparativement aux montants autorisés pour 2007.

Hausse de 2,1 % lorsqu'exclusion des éléments spécifiques dans un contexte de croissance des abonnements de l'ordre de 1 % (SIC, maîtrise de la végétation, projet pilote TDT).

Le plan intégré d'amélioration de l'efficacité

Une démarche d'efficacité structurée.

Un examen en profondeur des actions de gestions courantes et des améliorations structurantes.

D'importantes mesures d'efficacité et de resserrement totalisant 40 M\$

Permettant notamment de réduire les impacts financiers de la mise en service du projet SIC.

En particulier, des mesures de resserrement, pour un montant de 30 M\$, représentent un très important défi de gestion que le Distributeur s'est donné dans un contexte où il n'entend pas sacrifier la qualité du service.

Des indicateurs de performances qui reflètent la mise en service de ses deux plus importants projets d'investissements (SIC et PGÉE) et qui démontrent que le Distributeur est en contrôle.

Une demande relative à la modifications et retraits de certains indicateurs

### 3.2 INVESTISSEMENTS

Stabilité des investissements de moins de 10 M\$ entre 2007 et 2008.

#### SIC

L'examen de la prudence

*The Board agrees that a review of prudence involves the following:*

*Decisions made by the utility's management should generally be presumed to be prudent unless challenged on reasonable grounds.*

*To be prudent, a decision must have been reasonable under the circumstances that were known or ought to have been known to the utility at the time the decision was made.*

*Hindsight should not be used in determining prudence, although consideration of the outcome of the decision may legitimately be used to overcome the presumption of prudence.*

*Prudence must be determined in a retrospective factual inquiry, in that the evidence must be concerned with the time the decision was made and must be based on facts about the elements that could or did enter into the decision at the time.*

(décision D-2007-24, pp. 8-9, citant la Cour d'appel de l'Ontario)

### La décision autorisant le projet

*«La Régie note que le projet a fait l'objet d'un audit externe par la firme Gartner. Cette dernière a conclu à l'excellence de l'analyse des risques réalisée par HQD.»*  
(décision D-2002-280, p. 15)

Respect général des échéanciers et budgets jusqu'au report de L3.

Succès de la solution technique.

### La décision de reporter le déploiement de L3 :

- Livraison de L2 en janvier 2006.
- Difficultés d'intégration à la gestion courante.
- Détérioration de la satisfaction des clients.

Décision de déployer L3 sur deux ans.

- ✓ Une saine décision de gestion à la lumière de l'expérience acquise avec L2 et afin de maintenir un niveau de qualité de service satisfaisant.
- ✓ Confirmée par le redressement des indices.

HQD-13, doc. 3, p. 6.

### Un impact sur les coûts qui doit être mis en perspective

2002: 320 M\$ (autorisation D-2002-280).

2004: 370 M\$ (Rapport d'avancement 2004. Modifications à certaines pratiques comptables permettant de capitaliser 50 M\$).

2006: 470 M\$ (Décision d'étaler sur 15 mois l'implantation de la livraison 3.)

Sur le 100 M\$, il y a :

30 M\$ de frais d'emprunt capitalisé le projet étant prolongé d'un an. La mise en exploitation 2007 aurait entraîné des coûts comparables aux chapitres des frais financiers et de l'amortissement;

60 M\$ de frais capitalisés qui par ailleurs seraient aux charges si le projet était mis en service, le projet rend des services (L2);

10 M\$ de charges supplémentaires liées à l'étalement.

Témoignage de Danielle Lapointe, N.S. du 5 décembre, pp. 59-64 et HQD-13, doc 2, tableau 1.

La mise en service partielle en 2007 aurait donné des résultats identiques au report.

Réponse 72.2, HQD-15, document 1, 38-91 (DDR 1 Régie).

Le projet SIC: un succès de gestion

#### **4 COÛT D'APPROVISIONNEMENT ET ACTIVITÉS DE REVENTE D'ÉLECTRICITÉ**

Un contexte particulier lié à la présence d'importants surplus d'électricité.

Une gestion des approvisionnements conforme aux stratégies énoncées aux Plans d'approvisionnement et aux instructions de la Régie (D-2007-13):

recours aux appels d'offres en priorité;

gestion active des appels d'offres permettant de minimiser le risque et de maximiser les revenus de la revente.

L'expert Green de FCEI reconnaît de manière générale la qualité de la stratégie du Distributeur.

## 5 PROGRAMMES ET ACTIVITÉS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Un plan d'efficacité énergétique mature:

des résultats atteints à l'intérieur des budgets alloués,

des processus d'évaluation rigoureux,

une rentabilité démontrée pour tous les programmes,

plusieurs mécanismes porteurs d'améliorations (exemple: groupe de travail «Ménages à faible revenu», comité avec les représentants des groupes autochtones, etc.),

des solutions adaptées aux différents contextes de marché ou aux différentes populations,

et des programmes déployés partout au Québec.

Un montant de 30 M\$ prévu pour financer des programmes visant la clientèle à faible revenu.

À ce montant s'ajoute également un autre montant de l'ordre de 2,8 M\$ visant à alléger le fardeau financier des ménages à faible revenu, notamment par le soutien au paiement des factures pour les cas les plus critiques.

Au niveau industriel, le Distributeur dispose également de plusieurs programmes favorisant le déploiement auprès de cette clientèle de tous les moyens leur permettant d'économiser l'électricité et d'assurer voire d'améliorer leur position concurrentielle.

Soyons clair: le Distributeur entend déployer tous les efforts partout sur le territoire qu'il dessert pour favoriser l'implantation de mesures d'efficacité énergétique mais dans certains domaines ou dans certains milieux, il existe d'importantes barrières qu'il faut d'abord surmonter pour espérer atteindre des résultats durables.

## **6 RÉPARTITION DES COÛTS, STRUCTURE TARIFAIRE ET INTERFINANCEMENT**

### **6.1 Méthodes de répartition des coûts**

#### **La répartition des coûts de fourniture postpatrimoniaux**

L'an 1 de l'application de la méthode horaire de répartition des coûts de fourniture postpatrimoniaux.

La causalité de la revente

#### **La facture de transport**

La préférence du Distributeur pour la méthode utilisée à ce jour (1 PC) et qui reflète la causalité des coûts encourues par le Distributeur.

- Appuis des experts Knecht, Harper et de FCEI.

Un contexte réglementaire confus.

#### **Les coûts des programmes et activités en efficacité énergétique**

La méthode des coûts évités :

- Objectif de faire un rapprochement des charges aux bénéfices.
- Sans coûts à éviter, pas de programmes : coûts sont clairement identifiables par catégories.
- Répartition des coûts des programmes avec un traitement parallèle à celui qui a servi à l'élaboration des programmes : tient compte de l'impact du PGEE sur la réduction des coûts de service, qui est à l'origine de sa justification.

L'attribution directe :

- Approche comptable et simple d'application
- Revient à traiter le PGEE comme tout autre programme commercial, sans prise en compte de sa valeur économique ou de sa raison d'être, i.e. du lien de causalité qui est à la base de toute méthode de répartition de coûts

## 6.2 Tarification et structure tarifaire

### La stratégie tarifaire 2008

Pour les structures tarifaires, une proposition en continuité avec les décisions de la Régie et la structure des coûts du Distributeur, permettant de refléter le signal de coût à la marge.

### La réforme des tarifs 2009

#### *Les tarifs domestiques*

Consensus sur l'intérêt d'accroître le signal de coûts.

La proposition du Distributeur répond à cette orientation tout en le faisant de façon graduelle.

Assurant une stabilité tarifaire et limitant les impacts.

La proposition est simple d'application.

#### *Les tarifs généraux*

Appui presque unanime aux propositions du Distributeur, autant sur la répartition de la hausse entre les différentes composantes des tarifs que sur les principes et les orientations de la réforme en regard notamment de la facturation de la puissance et du nombre de paliers.

Seul l'expert Knecht exprime un doute sur la proposition du Distributeur concernant le tarif L.

#### *Le tarif à paliers (le stepped rate)*

Une proposition de tarif novateur, voire inusité, pour répondre à un problème inexistant.

La clientèle industrielle du Distributeur bénéficie d'un ensemble de programmes d'efficacité énergétique couvrant tout le spectre de leurs besoins, programmes qui d'ailleurs peuvent également faire l'objet d'améliorations ou d'ajouts.

Un traitement personnalisé permettant de s'assurer qu'aucun Gwh ne sera laissé sur la table.

Un contexte différent :

Une réalité différente en ce qui concerne l'ouverture des marchés et l'autoproduction.

### **Le projet pilote**

Appui important sur le principe et les modalités du projet pilote en TDT.

Peu de place à la modification du projet à l'exception d'une modification au tarif DB visant à répartir le signal de prix de puissance (10 \$/kW) sur les heures de pointe d'hiver. L'adoption de ce scénario porterait l'écart de prix l'hiver de 1,5 ¢/kWh à 2,3 ¢/kWh (HQD-15, doc. 1, partie B, p.28).

### **Les hausses différenciées**

Aucune proposition du Distributeur.

Une méthodologie conforme.

**LE TOUT RESPECTUEUSEMENT SOUMIS**

Montréal, le 17 décembre 2007

---

Affaires juridiques Hydro-Québec  
(Me Éric Fraser)

